

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 06/10/2025  
Reçu en préfecture le 06/10/2025  
Publié le  
ID : 087-218712503-20251002-20251005-DE

L'an deux mille vingt cinq

Le : 02 octobre 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2025

**PRESENTS** : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Madame Marie-Joseph LABERGERE, Monsieur Patrice CHAUVET, Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur David FRETILLE, Monsieur Cyrille CHAUVET, Madame Déborah CORNILLOT, Monsieur Michel BAUDU, Madame Fatima BOUKILI, Monsieur David BARLET, Monsieur Lakhdar ABED, Madame Muriel COTTIER, Monsieur Ludovic DELHOUME, Monsieur Arnaud BOUHIER, Monsieur Guy DESVILLES ;

**PROCURATIONS** : Madame Aurore BOUHIER à Monsieur Arnaud BOUHIER ; Monsieur Olivier TERRAZ à Monsieur François POIRSON, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ à Madame Marie-Joseph LABERGERE ;

**ABSENTS EXCUSÉS** : Madame Chloé RESTOUEIX, Madame Elodie HAMELIN, Madame Sylvie DEBIAIS, Monsieur Jacques MIGOZZI, Monsieur Stéphane CARILLON, Monsieur Florent ALVAREZ, Monsieur Denis AGNESE ;

**Secrétaire de séance** : Monsieur Julien CHALANGEAS ;

**DÉLIBÉRATION 2025-10-05 - VENTE DE LA PARCELLE AP N°0018 POUR PARTIE – ABROGE LA DÉLIBÉRATION  
2025-05-01 EN DATE DU 27 MAI 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2241-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'avis du service des Domaines en date du 23 juillet 2025 et, annexé à la délibération,

**Considérant** la cession d'une portion de la parcelle cadastrée numéro 0018, section AP à RILHAC RANCON (87570) au stade Pierre de Coubertin sur laquelle est implantée l'infrastructure de téléphonie mobile d'HIVORY.

**Considérant** que la cession de la Micro-Parcelle susvisée, entraîne le paiement de la somme de CINQUANTE SIX MILLE QUATRE CENTS EUROS (56,400.00 EUR) augmentée le cas échéant sur option du BAILLEUR, de la taxe sur la valeur ajoutée au taux en vigueur. Le prix étant payé en une seule fois lors de la signature de l'acte authentique devant notaire.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à :

- Faire procéder à la division parcellaire,
- Signer la vente de cette parcelle ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité Madame le Maire à :

- Faire procéder à la division parcellaire,

Effectif légal : 27

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Votants : 20

Présents : 17

- Signer la vente de cette parcelle ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID : 087-218712503-20251002-20251005-DE

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme le 06 octobre 2025

Affiché / Notifié le 06 octobre 2025

Certifié exécutoire le 06 octobre 2025

Publiée le 06 octobre 2025

Le Maire,

Nadine BURGAUD

